

copie
certifiée
conforme
B. M. d.

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 27 329 778 Euros
SIEGE SOCIAL : ZAC du Moulin Neuf
Avenue Marcelin Berthelot
44800 SAINT HERBLAIN
342 048 022 R.C.S. NANTES

6138
Déposé au Greffe
le 7 JUL. 2005
sous le N° 506138
RCS N° 873683

oOo

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2005

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

oOo

Le mercredi 13 avril 2004 à 10 heures, les Administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social de la société, avenue Marcelin Berthelot, ZAC du Moulin Neuf à SAINT HERBLAIN (44800), sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Hubert de FEYDEAU, Président.
- Monsieur Bruno TALLON, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.
- Monsieur Jérôme BEAUQUEL, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE.
- Monsieur Jean-Guy SARRAZIN.
- Monsieur Charles FIGINI.
- Monsieur Jean-Jacques LAGEAT.

Sont absents et excusés :

- Monsieur Philippe PASQUEREAU, représentant permanent de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE.
- Monsieur Christian de ROISSY, représentant permanent de la Société NATEXIS PRIVATE EQUITY.
- Monsieur Philippe DE PORTZAMPARC, représentant permanent de la Société de Bourse PORTZAMPARC.

Six administrateurs en exercice étant présents sur les neuf en fonction, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion

- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général.

Messieurs Dominique CHEDEVILLE, Avocat, FIDAL NANTES et Marc FILOCHE, Commissaire aux comptes, représentant KPMG AUDIT, sont présents.

Monsieur Hubert de FEYDEAU préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 janvier 2005**
- 2. Présentation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2004 : investissements et désinvestissements.**
- 3. Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et intervention du Commissaire aux comptes.**
- 4. Démission d'un Administrateur**
- 5. Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes**

- rapport de gestion et texte des résolutions à soumettre à cette assemblée ;
- fixation de la date, du lieu de réunion et de l'ordre du jour de cette Assemblée.

6. Questions diverses

-
- 1 - Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2005.

Ce procès verbal est adopté sans observation par le conseil.

- 2 - Présentation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2004

Les nouvelles participations de OUEST CROISSANCE SA pour l'exercice 2004, ainsi que les réalisations et sorties, sont présentées par Monsieur Gérard BODIGUEL. Elles sont reprises dans le dossier remis à chaque Administrateur.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2004, ce sont 93 dossiers (même chiffre en 2003) qui ont été étudiés par votre société. Sur ce nombre, 21 ont été soumis pour décision au Comité d'Investissement, et 17 ont fait l'objet d'un accord. Les prises de participation se sont finalement élevées à 9,4 M€, soit 12 interventions dont 10 au profit de nouveaux partenaires.

Les cessions au nombre de 19 dont 6 totales, ont extériorisé 8 M€ de produits dont 4,88 M€ de plus values nettes des moins-values.

L'activité de OUEST CROISSANCE pour 2004, faible sur le premier semestre s'est accélérée ensuite en se calquant sur l'économie avec une augmentation de la demande de capitaux dans les compartiments métier : financement du développement et surtout de la transmission des entreprises, secteur où les besoins de capitaux moyens augmentent significativement.

3 - Arrêté des comptes clos le 31 décembre 2004

Le Président présente les comptes de l'exercice écoulé : le compte de résultat et le bilan.

Les réponses sont apportées aux questions posées par les membres du Conseil.

Monsieur Hubert de Feydeau présente ensuite le projet de rapport de gestion.

Ceci étant terminé, le Conseil arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004 faisant apparaître un bénéfice de 3.393.894 Euros, en vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'Assemblée.

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée des actionnaires d'affecter de la manière suivante le bénéfice de l'exercice s'élevant à	3 575 917,43 €
et le report à nouveau antérieur s'élevant à	<u>2 659 665,80 €</u>
Total à affecter	6 235 583,23 €

dotation à la réserve légale : 5 % de 3 575 917,43 €	178 795,87 €
dividendes	3 393 894,00 €
au report à nouveau	2 662 893,36 €
Total affecté	<u>6 235 583,23 €</u>

Monsieur Marc FILOCHE (KPMG Audit), fait savoir qu'il n'a pas d'observation particulière à prononcer sur l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2004.

Il précise n'avoir aucune remarque à formuler tant sur la valorisation des participations figurant à l'arrêté du 31 décembre 2004 que sur le calcul des plus-values latentes, qu'il considère comme étant prudent dans les deux cas.

4 - Démission d'un Administrateur

Le Conseil prend acte de la démission de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE de son mandat d'administrateur, à compter du 18 janvier 2005 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

5 - Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire, le 31 mai 2005, à 14 heures, au MANOIR DE L'AUTOMOBILE, Musée de l'Automobile, 4 rue de La Cour Neuve, à LOHEAC (35550), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- Rapport du Président
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L.225.38 du Code du Commerce

- Approbation de ces comptes et conventions
- Affectation du résultat
- Jetons de présence
- Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil arrête alors le texte du rapport de gestion et des résolutions qui seront soumis à cette Assemblée. De même, l'exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé et le tableau des résultats financiers sont mis au point et approuvés.

6 - Questions diverses

Décisions complémentaires :

Le Conseil constate le remplacement de Monsieur Philippe PASQUEREAU en sa qualité de Représentant Permanent de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, société Administrateur par Monsieur Yannick LANCELOT, demeurant à NANTES (44000) 11 rue Jules Simon, à compter du 11 avril 2005.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

